

22. Motifs qui n'entrent pas dans les classifications précédentes.

Le PRÉSIDENT: Et maintenant, l'on a sollicité auprès de nous la permission de comparaître devant le Comité: la première requête émane de l'Imperial Order of the Daughters of the Empire, et porte l'adresse du sénateur Lambert. Je lis:

Le 13 décembre 1945.

Sénateur Norman Lambert,
Président du Comité du Drapeau national,
Hôtel du Sénat,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur,

Le Comité exécutif national de l'Imperial Order Daughters of the Empire est désireux de présenter un mémoire au Comité d'enquête parlementaire qui étudie les motifs proposés en vue du choix d'un nouveau drapeau canadien.

Nous serions heureuses de voir fixer la date où la délégation de notre ordre pourra comparaître devant le Comité mixte, de préférence après le sept février. Mais si le Comité se réunit avant cette date, des dispositions pourraient être prises afin que nos représentantes se présentent plus tôt.

Puis-je dès maintenant solliciter un renseignement officiel et authentique sur une question à l'égard de laquelle il y a beaucoup de confusion dans les esprits. Quel est le statut exact du drapeau qui figure depuis des années dans certains manuels scolaires et que l'on désigne comme drapeau canadien? Je veux parler du pavillon marchand du Canada. A-t-il jamais été autorisé à titre de drapeau officiel du Dominion et, le cas échéant, quand?

Si le Canada doit adopter un drapeau distinctif en plus de l'Union Jack, comment ce nouveau drapeau sera-t-il utilisé? Si le pavillon marchand du Canada détient déjà, jusqu'à un certain degré, le statut officiel (et il y a des années qu'on le vend avec d'autres marchandises dans nos magasins en le désignant comme "drapeau canadien"), que deviendra-t-il avec l'adoption officielle d'un drapeau de modèle différent?

Si le doute et l'obscurité qui règnent en de pareilles matières pouvaient être dissipés par le Comité, le public en général serait beaucoup mieux en mesure de comprendre l'effort fait pour choisir et adopter officiellement un drapeau distinctif du Canada.

Votre réponse sera vivement appréciée.

Bien à vous,

La secrétaire fédérale,

(Signée) Marjorie T. SMART.

(Mme L. B. Smart)

M. REID: Il s'agit maintenant de répondre à la question dont le Comité a été saisi, à l'effet de savoir si, oui ou non, nous devons recevoir des délégations.

Le PRÉSIDENT: Il y en a d'autres. Si vous n'y voyez pas d'objections, monsieur Reid, je les verserai au compte rendu.

Le SECRÉTAIRE: La lettre suivante a été rédigée en français. Elle s'adresse au secrétaire du Comité du Drapeau national.